

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 113 nommant un Greffier Notaire.

n° 113

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
12 mai 1906

Numéro JO
n° 115 du 01/06/1906

Date du numéro
1 juin 1906

VISAS

Le Gouverneur de la Côte des Somalis et Dépendances, Officier de la Légion d'Honneur

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'ordonnance du 4 février 1904, portant réorganisation du Service de la Justice dans la Colonie de la Côte Française des Somalis

Vu le départ en congé administratif de M. Rousselet, Sous-Chef de bureau des Secrétariats Généraux, remplissant les fonctions de Commissaire-priseur et chargé du Bureau de Recrutement et de Réserves : Vu la nécessité du Service ;

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — M. Nibel, Greffier-Notaire p. i., est chargé provisoirement des fonctions d'huissier, près les Tribunaux de la Côte Française des Somalis. Avant d'entrer en fonctions, M. Nibel prètera serment dans les formes prévues par l'article 24 du Décret du 4 février précité. Art. 2. — M. Séré, Commis des Affaires Indigènes, Attaché au Cabinet du Gouverneur, est chargé des fonctions de Commissaire-priseur et du Bureau de Recrutement et des Réserves, fonctions remplies précédemment par M. Rousselet. Art. 3, — Le présent arrêté qui aura son effet à compter du 12 Mai 1906, sera publié, enregistré et communiqué partout où besoin sera.

ORMIÈRES,.